

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.611.004.1 DU 22 FEVRIER 1994

**Balance à équilibre automatique TESTUT
modèle J400S
à indication du poids et du prix
(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision renouvelle et modifie la décision n° 91.00.611.018.1 du 10 juillet 1991 (1), et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques fixées par la décision susdite restent inchangées. Toutefois, lorsque la balance J400S est utilisée comme élément constitutif d'une balance TESTUT J400C, elle peut ne pas comporter de clavier.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1991, page 659.